



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION SERVICES « Mon Maître Nageur »

Valables à partir du 7 juillet 2021

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement (ci-après dénommées « CGA ») ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la société VITAL'EAU DIGITAL (société par actions simplifiée au capital social de 8.000 euros, dont le siège social est 31, rue des Petits Ruisseaux – 91370 Verrières-le-Buisson, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Evry sous le numéro 885 407 312 et dénommée ci-après « VITAL'EAU DIGITAL») propose à un particulier (ci-après dénommé individuellement l'« Abonné ») un accès à son application mobile « MON MAÎTRE NAGEUR » exploité sous cette marque (ci-après dénommé le « Service »).

Ces CGA constituent avec le Formulaire d'Inscription décrit à l'article 2 et les tarifs en vigueur lors de la souscription tels qu'indiqués dans l'application mobile « Mon Maître Nageur », le contrat entre VITAL'EAU DIGITAL et l'Abonné (ci-après dénommé le « Contrat d'Abonnement »). L'Abonné est considéré comme la personne ayant souscrit et payé pour accéder au Service et dont les coordonnées ont été renseignées dans le Formulaire d'Inscription.

Ces CGA accessibles sur le site internet et dans l'application MON MAÎTRE NAGEUR prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

La validation de la souscription au Service par l'Abonné vaut acceptation sans réserve des présentes CGA.

### ARTICLE 1. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service est une application mobile permettant aux Abonnés de visionner pour leur utilisation personnelle uniquement, durant la période d'abonnement choisie lors de leur souscription aux Services, moyennant le versement d'une redevance périodique, des vidéos d'entraînement en milieu aquatique « Mon Maître Nageur ».

Le Service « Mon Maître Nageur » est exclusivement réservé aux particuliers.

En aucun cas ce service ne peut et ne doit être utilisé par des professionnels à l'occasion de cours ou d'entraînement du public. Les professionnels souhaitant utiliser des productions réalisées par VITAL'EAU DIGITAL doivent impérativement s'adresser à cette société et utiliser la solution « MyAquaCoach » (<https://myaquacoach.io/>) qui est uniquement destinée aux professionnels.

Toute utilisation du Service « Mon Maître Nageur » par un professionnel à destination du public en violation de la restriction d'utilisation prévue ci-avant constitue une violation du présent contrat et des conditions d'exploitations des Services. À ce titre, VITAL'EAU DIGITAL sera en droit de faire cesser immédiatement cette violation et d'obtenir réparation du préjudice subi à hauteur des tarifs proposés pour une utilisation à destination des professionnels pour des cours diffusés en présence du public.

L'Abonné comprend et accepte que le Service puisse occasionnellement être sujet à des opérations de maintenance et de mise à jour technique, notamment des serveurs, le rendant temporairement indisponible.

Sauf cas exceptionnel, VITAL'EAU DIGITAL informera les Abonnés de ces opérations via à un message d'informations aux moins 48 heures avant les opérations de maintenance.

Par ailleurs, il est précisé que les coûts liés à l'accès à internet et au matériel utilisé pour l'accès aux « Mon Maître Nageur » sont à la charge exclusive de l'Abonné et ne sont pas compris dans le coût d'abonnement au Service. De même, le matériel sportif nécessaire à certaines activités n'est pas fourni et est à la charge de l'Abonné.

## ARTICLE 2. INSCRIPTION ET SOUSCRIPTION AU SERVICE

### 2.1 Inscription

Afin de souscrire au Service « Mon Maître Nageur », l'Abonné doit au préalable remplir un formulaire d'inscription sur l'application « Mon Maître Nageur » comprenant notamment ses données personnelles valides et à jour suivantes : sexe, nom, prénom, date de naissance et email (ci-après le « Formulaire d'Inscription »).

L'Abonné devra également y inscrire un mot de passe pour la création de son compte d'Abonné.

L'adresse email et le mot de passe communiqués dans le Formulaire d'Inscription (ci-après désignés collectivement les « Identifiants ») permettront à l'Abonné de se connecter et d'accéder au Service via l'application « Mon Maître Nageur ».

#### Attention :

- Toute connexion au Service à l'aide des Identifiants de l'Abonné sera réputée faite par l'Abonné lui-même.
- Ce mot de passe devra rester confidentiel de sorte que l'Abonné s'interdit de le communiquer à un tiers. À ce titre, l'Abonné s'engage à ne pas sous-licencier, revendre ou partager à titre payant ou gratuit ses Identifiants. Toute violation de cet engagement engagera la responsabilité de l'Abonné et de toute plateforme proposant le partage de ces identifiants ;
- **VITAL'EAU DIGITAL** ne saurait être tenue pour responsable de toute action réalisée à l'aide de ces informations par un tiers auquel l'Abonné aurait communiqué ces informations ou bien qui y aurait eu accès à la suite d'une faute ou une négligence étant imputable à l'Abonné. Il incombe à l'Abonné d'informer immédiatement **VITAL'EAU DIGITAL** dès lors qu'il a connaissance d'un usage non autorisé de ses informations personnelles. En cas de perte ou de vol des Identifiants, une fois informé par l'Abonné par email, **VITAL'EAU DIGITAL** suspendra immédiatement l'accès et transmettra un nouveau mot de passe à l'Abonné par email dans les 48 heures de la suspension de l'accès.
- À l'aide des Identifiants, l'Abonné pourra accéder au Service via une connexion maximum. Les Identifiants ne peuvent être utilisés que pour une connexion unique, aucune connexion simultanée n'est autorisée. Toute tentative de connexions simultanées avec les mêmes Identifiants pourra faire l'objet d'une suspension sans préavis du Service.

En validant son Formulaire d'Inscription, l'Abonné atteste de la véracité et de l'honnêteté des informations le concernant qu'il a fourni dans ce cadre à **VITAL'EAU DIGITAL**.

Une fois le Formulaire d'Inscription validé, l'Abonné recevra un email de confirmation à l'adresse email inscrite au Formulaire d'Inscription.

Pour que l'inscription soit définitivement validée et que le compte de l'Abonné soit activé par **VITAL'EAU DIGITAL**, l'Abonné devra suivre les instructions données dans l'email de confirmation d'inscription et notamment cliquer sur le lien indiqué à la fin de l'email ou recopier celui-ci dans son navigateur.

Si l'Abonné ne reçoit pas cet email, nous lui recommandons de vérifier immédiatement que cet email n'a pas été redirigé dans la rubrique « Courrier Indésirable » ou « Spam » de sa messagerie. Si le problème persiste malgré cette vérification, l'Abonné est invité à contacter **VITAL'EAU DIGITAL**.

### 2.2 Souscription

La souscription au Service se fait à partir de l'application « Mon Maître Nageur », selon les modalités suivantes :

- S'inscrire selon les modalités précisées à l'ARTICLE 2.1 des présentes ;
- S'identifier à l'aide des Identifiants ;
- Choisir son mode de paiement, remplir les mentions nécessaires au paiement puis cliquer sur « valider ».

En cliquant sur « valider », la souscription au Service est confirmée et aucune modification de celle-ci ne sera possible, sous réserve de l'acceptation du paiement.

Un email récapitulatif des principaux éléments de la souscription (abonnement choisi, prix, durée) sera envoyé à l'Abonné à l'adresse email indiquée dans son Formulaire d'Inscription (ci-après dénommé « E-mail Récapitulatif »).

### ARTICLE 3. TARIFS

Le tarif d'abonnement applicable est celui en vigueur au jour de la souscription par l'Abonné. Il est exprimé en Euros et TTC.

En cas de modification du prix, l'Abonné sera informé par email de la nouvelle tarification au moins un (1) mois avant l'application du nouveau tarif. L'Abonné aura alors la possibilité de résilier le Contrat d'Abonnement sans pénalités pendant un (1) mois à compter de la réception de cet email. Passé ce délai et en l'absence de résiliation de l'Abonné, l'Abonné sera réputé avoir accepté la modification du prix qui s'appliquera à la nouvelle période mensuelle.

En cas de résiliation par l'Abonné en application du paragraphe précédent, celle-ci prendra effet à la fin de la période mensuelle au cours de laquelle **VITAL'EAU DIGITAL** aura reçu la résiliation de l'Abonné. (Par exemple une période mensuelle s'entend pour une entrée en vigueur du Contrat d'Abonnement le 21 d'un mois donné, du 21 de ce mois au 20 du mois suivant à minuit. À partir de cet exemple, en cas de résiliation de l'Abonné reçue le 16 juin, la dite résiliation prendra effet le 20 juin à minuit).

### ARTICLE 4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est payable d'avance chaque mois, par prélèvement automatique par carte bancaire.

Les paiements par carte bancaire sont débités au jour de l'entrée en vigueur du Contrat d'Abonnement puis au 1er jour de chaque période mensuelle (ex. pour une entrée en vigueur du Contrat d'Abonnement au 21 mars : le premier débit aura lieu le 21 mars, le deuxième débit le 21 avril etc.). Les paiements effectués par l'Abonné ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par l'Abonné à **VITAL'EAU DIGITAL**.

L'Abonné autorise **VITAL'EAU DIGITAL** à débiter son compte bancaire des montants correspondants aux montants du Service souscrit, et ce jusqu'à complet paiement de toutes les sommes dues à ce titre.

**VITAL'EAU DIGITAL** ne sera pas tenu de procéder à la fourniture du Service si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

En cas d'échec d'un prélèvement des sommes dues au 1er jour d'une période mensuelle (J) du fait de l'Abonné, le processus suivant sera appliqué:

- Envoi d'un email, dans les heures qui suivent l'échec du prélèvement, notifiant à l'Abonné l'échec de la tentative du prélèvement et de son obligation d'y remédier dans un délai indiqué (maximum à J+4),
- Deux nouvelles tentatives de prélèvements seront opérées par **VITAL'EAU DIGITAL** à J+1 et J+4.

Le Service sera de nouveau accessible à partir du succès du prochain prélèvement (à J+1 ou J+4). En cas d'échec des tentatives de prélèvements opérés par **VITAL'EAU DIGITAL** à J, J+1 et J+4, l'accès au Service sera suspendu et/ou le Contrat d'Abonnement sera résilié de plein droit au choix de **VITAL'EAU DIGITAL**, sans délai et sans préjudice de tous dommages et intérêts ou action en justice.

### ARTICLE 5. DURÉE – FOURNITURE DU SERVICE

Le Contrat d'Abonnement entre en vigueur à compter du jour de la confirmation de la souscription par l'Abonné dans les conditions de l'ARTICLE 2.2 « Souscription ».

Le Contrat d'Abonnement est conclu pour la durée sélectionnée par l'Abonné, à savoir :

- Un (1) mois, renouvelable tacitement dans les conditions ci-après, ou
- Un (1) an, renouvelable tacitement dans les conditions ci-après

(ci-après la « Durée »)

Au terme de cette Durée, le Contrat d'Abonnement sera reconduit tacitement pour une durée similaire à celle choisie initialement par l'Abonné et pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties si cette demande de résiliation est effectuée avant l'échéance de la période concernée, qui ne se renouvèlera alors pas au terme de la Durée.

## ARTICLE 6. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L. 121-21-8 13° du Code de la consommation, le Service de « Mon Maître Nageur » consiste en la « fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur ».

A ce titre, l'Abonné aura accès au contenu de l'application dès la souscription et renonce expressément au moment de la souscription au Service au droit légal de rétractation de quatorze (14) jours applicables aux contrats conclus à distance.

Ce renoncement express se fait sans préjudice de la capacité pour l'Abonné de résilier le Contrat d'Abonnement conformément aux dispositions de l'Article 7.

## ARTICLE 7. RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'Abonné d'une de ses obligations substantielles qui lui incombent en vertu des présentes CGA, autre que le défaut de paiement visé à l'article 4, et à défaut pour l'Abonné de remédier à ce manquement, dans un délai de 8 jours à compter de la notification de ce manquement par **VITAL'EAU DIGITAL**, cette dernière pourra résilier le Contrat d'Abonnement de plein droit et sans préjudice de tous dommages et intérêts ou action en justice.

**VITAL'EAU DIGITAL** pourra résilier le Contrat d'Abonnement à tout moment, de plein droit et sans préjudice de tous dommages et intérêts ou action en justice, dans les cas suivants :

- Agissement de l'Abonné, directement ou indirectement, visant à permettre l'accès de tout ou partie du Service par une ou plusieurs personne(s) non-autorisée(s) par **VITAL'EAU DIGITAL** à accéder à toute ou partie du Service ;
- Non-respect des droits de propriété intellectuelle de **VITAL'EAU DIGITAL** en violation des dispositions des règles de propriété intellectuelle en vigueur.

## ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

L'Abonné est un particulier. Il doit en permanence être vigilant dans l'exercice des activités physiques proposées dans le cadre des Services « Mon Maître Nageur ».

Le Services « Mon Maître Nageur » sert de support à la réalisation d'exercices physique dans un milieu aquatique par l'Abonné qui est seul responsable de ses actes et des éventuelles personnes, tiers ou cercle familial, qui utiliseraient l'application « Mon Maître Nageur ».

L'Abonné reconnaît et accepte que l'utilisation des Services « Mon Maître Nageur » se fait à ses risques et périls, et sous sa seule responsabilité s'agissant des tiers utilisant ces Services.

Afin d'utiliser les Services « Mon Maître Nageur », il est nécessaire d'avoir un bon état de santé. Il est en tout état de cause recommandé à l'Abonné, comme pour toute pratique d'exercice sportif, de prendre l'avis d'un médecin avant d'utiliser les Services « Mon Maître Nageur ».

Par ailleurs, il est impératif de savoir nager pour utiliser les Services « Mon Maître Nageur ». Les personnes souhaitant utiliser les Services « Mon Maître Nageur » comme une aide à l'apprentissage de la natation demeurent seuls responsables d'eux-mêmes et des personnes, et notamment des mineurs, qui utilisent les Services « Mon Maître Nageur » pour ce type d'exercice.

L'Abonné garantit **VITAL'EAU DIGITAL** contre toute réclamation en raison de la pratique d'exercices par l'Abonné ou tout tiers ayant utilisé les Services Mon Maître Nageur en y ayant accédé avec les identifiants de l'Abonné et reconnais que **VITAL'EAU DIGITAL** ne pourra être tenue responsable à ce titre.

**VITAL'EAU DIGITAL** ne pourra pas être tenue responsable des interruptions ou de la non-réception du Service dues à une quelconque défaillance du matériel utilisé pour la diffusion ainsi qu'en cas de mauvais fonctionnement, défaillance ou prestation insuffisante des fournisseurs d'accès internet utilisés par l'Abonné pour accéder au Service.

**VITAL'EAU DIGITAL** ne pourra être tenue responsable des interruptions ou de la non-réception du Service en cas de force majeure telle qu'elle est définie par la loi et la jurisprudence applicable.

Par ailleurs, **VITAL'EAU DIGITAL** ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du Contrat du fait de l'Abonné, en raison de la survenance d'un événement qualifié de force majeure par les tribunaux compétents ou encore du fait imprévisible et insurmontable de tout tiers aux présentes.

## ARTICLE 9. DONNÉES PERSONNELLES

Pour les besoins du Service, l'Abonné communique volontairement à **VITAL'EAU DIGITAL**, des données à caractère personnel (ci-après les « **Données à Caractère Personnel** » ou « **DCP** »).

Le traitement des DCP ainsi mis en œuvre est conforme : au Règlement Général européen sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016 (« **RGPD** »), et (ii) à toutes les règles de droit national prises en application de celui-ci, notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée. **VITAL'EAU DIGITAL** s'engage, en particulier, selon ce qu'exige le droit applicable, à recueillir le consentement exprès et valide du Client.

**VITAL'EAU DIGITAL** collecte les DCP de l'Abonné lors de la conclusion du Contrat d'Abonnement.

Les données à caractère personnel de l'Abonné sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et notamment pour permettre à l'Abonné d'utiliser le Service, pour procéder à la facturation du Prix, au traitement de son inscription, de sa souscription et de la gestion de son Contrat d'Abonnement ou à l'envoi d'informations commerciales relatives au Service et à son évolution.

Seuls les destinataires dûment habilités **VITAL'EAU DIGITAL** pourront accéder aux DCP collectées auprès de l'Abonné, sans préjudice de leur éventuelle transmission aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection conformément à la réglementation applicable.

**VITAL'EAU DIGITAL** s'engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des DCP, et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, perdues ou que des tiers non autorisés y aient accès. En particulier, des mesures permettant de contrôler les accès au traitement et de sécuriser les communications des données seront mises en œuvre.

Les DCP seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de leur traitement, et supprimées au plus tard à la fin de la relation entre les parties, sous réserve des obligations et possibilités légales d'archivage de certaines données.

L'Abonné dispose en particulier, dans les limites du droit applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition relativement aux DCP le concernant. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à : [donneespersonnelles@monmaitrenageur.com](mailto:donneespersonnelles@monmaitrenageur.com)

## ARTICLE 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments du Service « Mon Maître Nageur » (ci-après, les « **Éléments** ») notamment et sans limitation, toutes les vidéos, films, textes, fichiers, images animées ou non, photographies, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, bases de données, programme d'entraînement et autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations, à l'exclusion des Fichiers, constitue la propriété de **VITAL'EAU DIGITAL** ou de tout tiers ayant autorisé **VITAL'EAU DIGITAL** à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle ou diffusion sans autorisation des **Éléments** est strictement interdite et est susceptible de constituer un acte de contrefaçon.

**VITAL'EAU DIGITAL** reste titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les **Éléments**, notamment l'ensemble des vidéos et programmes d'entraînement composant le Service.

L'Abonné s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits **Éléments** du Service sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de **VITAL'EAU DIGITAL**.

A ce titre, l'Abonné n'est pas autorisé à effectuer la moindre copie des **Éléments** sur n'importe quel support numérique. Toute reproduction ou copie sans autorisation de tout ou partie des **Éléments** sera considérée comme une contrefaçon et le préjudice subi de ce fait par **VITAL'EAU DIGITAL** sera calculé au minimum sur la base d'un abonnement de 60 mois selon le tarif individuel de chaque **Activité** illicitement reproduite.

De même que toute utilisation par un professionnel du Service « Mon Maître Nageur » en contravention des règles du Service qui est strictement destiné aux particuliers sera considérée comme une violation de la licence d'utilisation du Service et le préjudice subi de ce fait par **VITAL'EAU DIGITAL** sera calculé au minimum sur la base d'un abonnement de 60 mois selon le tarif individuel proposé aux professionnels par **VITAL'EAU DIGITAL** avec « My Aqua Coach » pour chaque **activité** illicitement utilisée.

## **ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE – LANGUE**

Le Service pouvant être accessible à partir de différents pays, de convention expresse entre les parties, le présent Contrat d'Abonnement est régi et soumis au droit Français.

## **ARTICLE 12. LITIGES**

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRÉSENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRÉTATION, SON EXÉCUTION, SA RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX DE PARIS.

## **ARTICLE 13. INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT**

L'Abonné reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion de son Contrat d'Abonnement, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGA et de toutes les informations et renseignements suivants :

- Les principales caractéristiques du Service proposé, dans la mesure appropriée au support de communication utilisé ;
- L'identité du professionnel (raison sociale, adresse géographique de l'établissement et numéro de téléphone) ;
- Le prix total du Service en Euros et toutes taxes comprises ;
- Le cas échéant, les modalités de paiement, d'exécution, la date à laquelle **VITAL'EAU DIGITAL** s'engage exécuter le Service et les modalités prévues pour le traitement des réclamations ;
- La durée du Contrat d'Abonnement et les conditions de résiliation du Contrat d'Abonnement ;
- Le fait que souscrire aux présentes emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales d'Abonnement, ce qui est expressément reconnu par l'Abonné, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout autre document.